

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEL.2019.11.04-015 - Admission en non-valeur.

L'an deux mil dix neuf, le quatre novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 6
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019

PREFECTURE GIRONDE  
20.11.2019

Mme Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	de FRANÇOIS Béatrice
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	FLOIRAC Nicole
SALMON Monique		X	PONS Annie
PERROUD Dominique		X	DERVIEUX Benjamin
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	

**DEL.2019.11.04-015 - Admission en non-valeur.**

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

Monsieur le Trésorier Principal nous fait part qu'il ne peut procéder au recouvrement de plusieurs produits (créances minimales et insolvabilité):

Liste n° 3922850233 pour un montant de 718,33 €

- 2016 R-516-7 pour un montant de 7,82 €
- 2016 R-416-3 pour un montant de 3,91 €
- 2015 R-915-12 pour un montant de 3,91 €
- 2018 R-918-19 pour un montant de 18,52 €
- 2017 R-317-69 pour un montant de 5,00 €
- 2017 R-1116-23 pour un montant de 0,94 €
- 2015 R-415-31 pour un montant de 1,71 €
- 2015 R-515-42 pour un montant de 11,97 €
- 2015 R-715-23 pour un montant de 1,07 €
- 2015 R-915-70 pour un montant de 6,19 €
- 2015 R-615-83 pour un montant de 15,12 €
- 2016 T-188 pour un montant de 130,00 €
- 2016 R-916-98 pour un montant de 5,00 €
- 2015 R-515-67 pour un montant de 18,18 €
- 2015 R-915-114 pour un montant de 5,00 €
- 2015 R-615-122 pour un montant de 3,03 €
- 2015 R-1014-48 pour un montant de 7,95 €
- 2014 R-614-123 pour un montant de 7,52 €
- 2014 R-914-114 pour un montant de 2,54 €
- 2017 R-1116-66 pour un montant de 10,51 €
- 2016 R-316-161 pour un montant de 1,21 €
- 2016 R-916-141 pour un montant de 61,31 €
- 2016 R-716-44 pour un montant de 106,31 €
- 2016 R-816-31 pour un montant de 137,70 €
- 2016 R-416-62 pour un montant de 60,71 €
- 2017 R-1016-50 pour un montant de 78,57 €
- 2016 R-516-82 pour un montant de 1,21 €
- 2016 R-616-126 pour un montant de 2,42 €
- 2016 R-216-71 pour un montant de 3,00 €

Monsieur le Trésorier Principal demande en conséquence l'admission en non-valeur de cette liste pour un montant total de 718,33 euros.

Il vous est demandé d'admettre ce recouvrement en non-valeur au compte 6541-01.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité

- ↓ **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur cette liste d'un montant total de 718,33 euros au compte 6541-01.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 4 novembre 2019

**Béatrice de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre